

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 16 Juin 2025 à 18h00

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DIOUY Céline- BERTSCHI Chantal- TREHEL- Michelle- Messieurs TREHEL Christian — PLOMION Laurent -

Absents excusés : MINETTE Michel - COËT Fabienne (pouvoir à Mme Bertschi), CAILLERE Daniel (pouvoir à M. Plomion) – SQUINABOL Dominique -

Absents : M. Frédéric ATZENI,

Secrétaire de séance :

L'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. »

Le Quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Maire informe les conseillers présents que la séance est reportée au jeudi 26 juin 2025 à 19 heures.

Le Maire, Christian TREHEL

La secrétaire de séance,